

REGLEMENT DE L'HEBERGEMENT

A communiquer à vos adhérents

❖ INTERNAT :

Nous vous remercions de vous munir de draps, couvertures, serviettes de toilette, ainsi que de vos affaires personnelles
(Tous ces éléments n'étant pas fournis)

Il est **INTERDIT de FUMER** dans les locaux de l'internat, les alarmes étant très sensibles.

Les ANIMAUX sont interdits.

Merci d'être respectueux du sommeil des autres ainsi que du matériel. Pas de bruit après minuit, pas de douche à 4h du matin.

Veuillez laisser les lieux aussi propres qu'à votre arrivée.

❖ PARKING :

Les véhicules doivent être stationnés sur le parking extérieur de l'internat (Collège d'Astarac, pour des raisons de sécurité : accès pompiers)

❖ PETIT DEJEUNER :

Le petit déjeuner est servi dans la salle Beaudran.

Les tickets distribués par vos responsables vous seront demandés, chaque matin, à l'entrée de la salle.

VEUILLEZ LIBERER LES CHAMBRES avant le DIMANCHE 26 FEVRIER à MIDI.



La commission hébergement